Procès-verbal
Conseil d'établissement de l'école Saint-Luc (219)
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys - CSSMB

Lieu : Salon du personnel	**Heure :** 18h30
Date : 15 septembre 2026	**Séance :** Ordinaire

1. Prise de présences, vérification du quorum et ouverture de séance

Nom du membre	Présent	Absent
Parents		
Samatha Allen	X	
Myriam Naccache	X	
Naya Kreidy		X
Alex Ligory Nathar	X	
Kim Sabrina McClatchie		X
Katalin Dancsecs (substitut)	X	
Martin Rodrigue (substitut)		X
Membres du personnel (enseignant, de soutien, professionnel non enseignant et de service de garde)		
Nicolae Boceanu	X	
Marie-Jacques Étienne	X	
Nadine Fortin	X	
Emma Costantine	X	
Léna Béland	X	
Valérie Mc Cready (substitut)		X
Isabel Savard (substitut)		X

Direction de l'école : Catherine Touchette

Direction adjointe : Generose Mwamba (abs.)

Vérification du quorum et ouverture de la séance :	
CONSIDÉRANT QUE	Le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.
EN CONSÉQUENCE	La séance est ouverte à 18h35 après avoir constaté que toutes et tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et que le quorum est respecté.
Numéro de résolution : CÉ-219-26-27-01	

2. Adoption de l'ordre du jour	
CONSIDÉRANT QUE	Un ordre du jour a été élaboré et communiqué aux membres du conseil d'établissement.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Léna Béland et appuyé par Mme Naccache.
Numéro de résolution : CÉ-219-26-27-02	**IL EST RÉSOLU QUE** l'ordre du jour proposé soit adopté avec les modifications proposées

3. Période des questions du public, s'il y a lieu

Aucune question du public.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2026 et le traitement de ses suivis	
CONSIDÉRANT QUE	La séance précédente s'est tenue le 9 juin 2026 et que le procès-verbal de celle-ci a été envoyé aux membres le 8 septembre 2026.
CONSIDÉRANT QUE	Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et consentent à la dispense de lecture du procès-verbal.
Traitement de ses suivis	Aucun suivi.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par M. Nathar et appuyé par Mme Étienne.
Numéro de résolution : CÉ-219-26-27-03	**IL EST RÉSOLU QUE** Le procès-verbal soit adopté tel que.

5. Adoption de la présidence et de la vice-présidence	
CONSIDÉRANT QUE	Mme Naccache propose la candidature de M. Alex Ligory Nathar à la présidence du conseil d'établissement, appuyée par Mme Emma Costantine;
CONSIDÉRANT QUE	M. Alex Ligory Nathar accepte sa mise en candidature;
CONSIDÉRANT QUE	M. Boceanu propose la candidature de Mme Samantha Allen à la vice-présidence du conseil d'établissement, appuyée par Mme Naccache;
CONSIDÉRANT QUE	Mme Samantha Allen accepte sa mise en candidature;

EN CONSÉQUENCE	**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de nommer M. Alex Ligory Nathar à titre de président et Mme Samantha Allen à titre de vice-présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2026-2027.
Numéro de résolution : CÉ-219-26-27-04	

6. Points à traiter à l'ordre du jour, tel qu'adopté

6.1 Règles de régie interne proposées par la direction d'établissement

CONSIDÉRANT	Que les règles de régies internes ont été reçues par tous les membres avant la rencontre. Que les règles sont expliquées par Mme Touchette de façon sommaire.
EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Allen et appuyé par Mme Costantine, il est résolu d'adopter les règles de fonctionnement du CÉ tel que présenté.
Numéro de résolution : CÉ-219-26-27-05	**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité.

6.2 Établissement des dates des séances du conseil d'établissement

CONSIDÉRANT	Que la direction propose les dates suivantes : 15 septembre 2026, 3 novembre 2026, 8 décembre 2026, 16 février 2027, 11 mai 2027 et 8 juin 2027. Que les rencontres auront lieu les mardis à 18h30 au salon du personnel.
EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de madame Naccache et appuyé par M. Boceanu, il est résolu que les rencontres du conseil d'établissement soient selon le calendrier proposé par la direction.
Numéro de résolution : CÉ-219-26-27-06	**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité.

6.3 Budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement

CONSIDÉRANT	Qu'un budget de fonctionnement de 375$ au conseil d'établissement est disponible. Qu'il est proposé de l'utiliser de la même façon que les années précédentes, soit par un souper de remerciements des membres lors de la dernière rencontre.
EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Dancsecs et appuyé par Mme Fortin, il est résolu d'adopter que le budget annuel du CÉ soit dépensé tel que présenté.
Numéro de résolution : CÉ-219-26-27-07	**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité.

5.4 Matériel didactique – flûtes à bec (2e et 3e cycle)

CONSIDÉRANT	que le matériel didactique pour le cours de musique n'avait pas été approuvé au printemps dernier; que le matériel didactique est essentiel pour le développement des compétences en musique; que les membres du conseil d'établissement ont pris connaissance de la contribution facultative proposée (10$) ; que les parents pourront soit se procurer la flûte par eux-mêmes ou par l'achat à l'école.
EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de M. Nathar et appuyé par Mme Allen, que le conseil d'établissement accepte l'ajout de la flûte aux listes des effets scolaires pour les niveaux de 2e et 3e cycle.
Numéro de résolution : CÉ-219-26-27-08	**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité.

6. Rapport de la technicienne du SDG

Plusieurs changements au niveau du personnel, dont des départs à la retraite.
Il y a eu une petite baisse de clientèle au service de garde après l'école. Sinon, presque tous les élèves dînent à l'école.
Les activités actuelles sont surtout faites à l'extérieur (activités de septembre : toujours une option de 3 activités.) En octobre, chaque éducateur aura des activités variées : cuisine, sport, couture, bricolage. Il y aura aussi des activités sportives, des jeux de société ou de bricolage offert à tous les élèves de l'école sur l'heure de dîner en rotation.
Pour les élèves du service de garde en après-midi, une période d'inscription est en cours pour la période de devoirs de 16h30 à 17h.
La programmation du service de garde est affichée au babillard à l'entrée du service de garde.

7. Objets d'information - membres de la direction

7.1 Dénonciation des intérêts des membres du conseil d'établissement – Formulaires à signer et qui ont été remis à la direction.
7.2 Formation obligatoire des membres du conseil d'établissement. Chaque membre doit la faire.
7.3 Budget annuel, chaque école continue à soutenir l'effort budgétaire du centre de service à raison de 40 000$ pour notre école.
7.4 Règles de fonctionnement du service de garde, le tarif a été indexé à 10$ pour l'année 2026-2027.
7.5 Présentation du projet éducatif par la direction. La lecture l'écriture sont mis de l'avant à l'école. Le français à l'oral et le développement du vocabulaire sont prioritaires. Le bien-être des élèves et des membres du personnel fait aussi partie du projet éducatif. L'an dernier nos élèves ont passé un questionnaire. Ces derniers se sentent en sécurité, mais le sentiment de justice et d'injustice est ressorti. Le comité bien-être va travailler sur. En lien avec le projet éducatif, un guide de correction uniformisé a été développé et sera utilisé dans l'ensemble de nos classes. L'ensemble du personnel (enseignants, spécialistes, service de garde) travaille conjointement. On demande une explication sur ce qu'est le comité bien-être. La direction prend le temps d'expliquer les intentions du comité.

8. Rapport des parents de l'OPP

Les membres de l'OPP ont eu leur première rencontre la semaine dernière. Entre autres, il y aura 8 dîners pizza, un cinéma famille en février (à faire approuver par le CE), une danse en avril, vente de café, vente de bonbons Kandju, vente de cartes cadeaux (fundscript) en décembre.

9. Rapport de la personne déléguée au comité de parents (point d'information)

Il n'a pas eu de première rencontre encore.

10. Levée de la séance

CONSIDÉRANT QUE	L'ordre du jour est épuisé.
EN CONSÉQUENCE	La levée de la séance est proposée par Mme Dancsecs et appuyée par M. Boceanu.
Numéro de résolution : CÉ-219-26-27-09	**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité **DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 19h33.**

12. Signature de la présidence et de la direction d'établissement

Présidence Alex Ligory Nathar

Direction d'établissement Catherine Touchette